



## Le Canada en retard dans la création d'aires protégées permanentes

*Le Canada est en dessous la moyenne mondiale, mais des progrès récents ont été accomplis. De plus, des aires protégées intérimaires permettent de réaliser d'importants objectifs de conservation*

**Edmonton, 29 juin, 2011.** Un récent rapport de Global Forest Watch Canada, *Canada's Terrestrial Protected Areas Status Report 2010: Number, Area and Naturalness*, indique que le Canada est bien en deçà de la moyenne mondiale quant à la protection permanente de ses milieux sauvages, n'ayant mis en réserve que 8,5 % de son territoire comme aires protégées permanentes (84,5 millions d'hectares). C'est plus de 4 % sous la moyenne mondiale de 12,9 % et plus de 6 % sous celle des États-Unis qui atteint 14,8 %.

Ce rapport offre la première évaluation globale des progrès réalisés dans la protection des espaces naturels au Canada entre 2000 et 2010.

Selon Peter Lee, auteur principal et directeur général de Global Forest Watch Canada, « Partout dans le monde, les aires protégées sont devenues la pierre angulaire de la conservation et elles permettent de contrer les impacts croissants des activités humaines telles que l'agriculture, l'urbanisation, l'exploitation forestière, minière et énergétique. Les aires protégées sont un outil essentiel dans la protection des espaces naturels et dans la lutte contre la perte de biodiversité. Malgré les disparités dans la façon dont les divers pays présentent leurs résultats, il est surprenant de constater que le Canada se situe loin sous la moyenne internationale. »

Lee ajoute « En 2000, seulement 6,6 % du territoire canadien était sous protection permanente ou provisoire. Depuis, ce pourcentage a presque doublé pour atteindre aujourd'hui 12,2 %, en grande partie grâce à la création de nouvelles aires protégées provisoires qui couvrent maintenant 3,7 % du pays, et la création de nouveaux parcs et réserves intégrales. Des progrès continuent à être réalisés. Ainsi, en juin 2011, la Première Nation Poplar River et le gouvernement du Manitoba se sont entendus sur un plan d'aménagement du territoire qui assurera la protection de territoires traditionnels d'une superficie de 8 600 kilomètres carrés (860 000 hectares). Également en juin 2011, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a annoncé l'examen des terres sélectionnées pour atteindre l'objectif de protéger 12 % de la superficie provinciale d'ici 2015, substantiellement plus que le niveau actuel de 8,6 %. »

Cependant, le fait de créer de nouveaux parcs ou de placer des territoires sous protection provisoire ne garantit pas que leur intégrité écologique sera maintenue pour toujours. Le rapport publié aujourd'hui constate que plus de la moitié des territoires protégés au Canada sont perturbés sur au moins 25 % de leur superficie par des développements industriels comme l'industrie minière, forestière, hydroélectrique ou l'exploitation gazière et pétrolière. Ces activités menacent la faune et peuvent perturber les processus écologiques. En outre, certains territoires sous protection provisoire ne semblent jamais obtenir de protection complète et permanente.

Plusieurs initiatives de conservation de la forêt boréale sont en développement et pourraient grandement stimuler les efforts de conservation au Canada. En 2008, les gouvernements de l'Ontario et du Québec, suivant l'avis de 1 500 scientifiques internationaux, ont énoncé des engagements envers la protection de la moitié de leurs régions boréales nordiques. De plus, l'Entente sur la forêt boréale

canadienne, un accord conclu en 2010 entre l'Association des produits forestiers du Canada (APFC) et des organismes environnementaux, pourrait permettre la protection de vastes territoires. Les entreprises forestières participantes ont accepté de suspendre l'exploitation forestière sur un territoire de 290 000 kilomètres carrés à l'intérieur de l'habitat du caribou afin de permettre les suivis scientifiques et la planification de la conservation.

Global Forest Watch Canada effectue un suivi continu des régions forestières du Canada et nécessite pour ce faire les meilleures données disponibles. Le rapport contient donc cinq recommandations spécifiques aux bases de données et aux informations. Plusieurs de ces recommandations concernent les difficultés d'obtenir et d'analyser les informations les plus récentes sur les aires protégées au Canada. Certaines recommandations du rapport s'adressent directement aux gouvernements afin qu'ils améliorent l'accès public à des informations précises sur le vaste réseau d'aires protégées canadiennes.

Peter Lee conclut que « Malgré les difficultés, Global Forest Watch Canada a compilé et analysé d'une manière précise l'état du réseau des aires protégées au Canada à la fin de cette première décennie du nouveau millénaire. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux devraient maintenant prendre le relai et établir un système de suivi similaire pour l'ensemble du Canada. »

*Le résumé ainsi que la version complète du rapport peuvent être téléchargés à [www.globalforestwatch.ca](http://www.globalforestwatch.ca)*

Renseignements :

Peter Lee

Global Forest Watch Canada

téléphone : 780 422 5989 ou téléphone cellulaire : 780 914 6241

courriel : peter@globalforestwatch.ca

Ryan Cheng

Global Forest Watch Canada

téléphone : 780 422 5989

courriel : ryan@globalforestwatch.ca